



Madame Nathalie PIHAN-FAURET
Directeur des Soins I.F.S.I./I.F.A.S

CONSIGNES CONCOURS D'ENTRÉE DROIT COMMUN AVEC 1/3 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE du 7 mars 2018

Pour le bon déroulement du concours, et sous peine de se voir éliminés, les candidats doivent respecter les décisions suivantes :

APPEL

Les candidats se présentent à l'**appel à 12h30 dans le hall de de L'I.F.S.I.**

Une fois installés les candidats présentent à leur surveillant :

1. **Une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou carte de séjour pour les étrangers, en cours de validité. **Le cas échéant, une attestation de renouvellement de pièce d'identité doit être présentée et accompagnée soit du permis de conduire, soit de la pièce d'identité périmée.**
2. **Leur convocation.**

CONSIGNES

Les consignes affichées, le système de fléchage et les consignes orales devront être rigoureusement respectés tout au long du concours.

Les consignes seront données oralement avant le début de l'épreuve et devront être scrupuleusement respectées.

Les portes de la salle d'examen ferment à 13h00 précises (début des épreuves). Aucun candidat, passé cette heure, ne pourra accéder aux épreuves de sélection. Il est formellement interdit aux candidats de s'absenter de la salle d'examen pendant les épreuves. Une pause de 35 minutes est accordée entre les deux épreuves.

Ne pas écrire sur les brouillons avant le début de l'épreuve.

Toute absence constatée à l'une ou l'autre des épreuves annule la candidature.

Tout candidat surpris en train de tricher, ou ne respectant pas les consignes, sera éliminé immédiatement.

Les sacs doivent rester au sol, fermés. Pas de trousse ni de téléphone portable sur la table. Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée des épreuves

LES EPREUVES

L'usage de tout matériel connecté (téléphone, calculatrice, montre..) et de documents personnels est interdit.

N'utiliser qu'une seule couleur d'encre (noire ou bleue), même pour souligner.

Le correcteur dit « blanco » est toléré.

Tout signe distinctif sera soumis à l'appréciation du jury et pourra entraîner l'élimination de la copie anonymisée.

A la fin de chaque épreuve, les candidats signent la feuille d'émargement en remettant leur copie, le sujet et les brouillons aux surveillants.

✓ Tests d'aptitude : de 13h00 à 15h40 (tiers temps inclus)

✓ Culture générale : de 16h15 à 18h15 (tiers temps inclus)

Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examen avant au moins une heure de composition pour chacune des épreuves.

RESULTATS

Les résultats d'admissibilité seront communiqués par courrier, affichage dans l'IFSI et par internet (ifsi.ch-larochelle.fr/résultat du concours) le **jeudi 5 avril 2018 à partir de 14h00**.

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION se déroulera du 19 avril au 18 mai 2018 dans les locaux de l'IFSI. Seuls les élèves en classe de terminale pourront, sur justificatif, changer la date de convocation s'ils ont ce jour une épreuve du baccalauréat.

Les résultats d'admission seront communiqués par courrier, affichage dans l'IFSI et internet (ifsi.ch-larochelle.fr/résultat du concours) le **mercredi 27 juin 2018 – 14h**. Chaque candidat accepte par la présente les conditions et modes d'affichage des résultats.